

Accueil des enfants et des assistants maternels



A Bessières :

Le mardi et le jeudi de 9h à 12h
100 rue Privat
Algéco en face l'école maternelle
l'Estanque au fond de l'impasse

A Buzet sur Tarn :

Le mercredi et le vendredi de 9h30 à 12h
Algéco dans la cour de l'école maternelle « Arc en ciel » au 80 avenue Noël Célestin Cunnac
(Hors vacances scolaires)

A Villemur-sur-Tarn :

Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h
Espace Bernadou, 64 Bis avenue du Général Leclerc
(Hors vacances scolaires)

Pendant les vacances scolaires :

Les animations se font à Bessières le mercredi et le vendredi de 9h à 12h

Agréé et soutenu
Financièrement par la CAF



Contacts

Aurélie PERIE
Responsable du RAM
Educatrice de jeunes enfants
Tél : 05.61.09.91.38 - 06.71.76.34.27
ram@valaigo.fr

Brigitte SERRANO
Animatrice du RAM
Educatrice de jeunes enfants
ram3@valaigo.fr

Communauté de Communes Val'Aïgo
2 avenue Saint-Exupéry
31340 VILLEMUR-SUR-TARN

Les Permanences d'information pour les parents et les assistants maternels

A Bessières :

Le mardi de 14h à 17h30 et le jeudi de 14h à 16h30
100 rue Privat

A Villemur-sur-Tarn :

Le lundi de 9h à 17h30, le mercredi et le vendredi de 14h à 16h30 à la Communauté de Communes de Val'Aïgo

Le RAM

Relais Assistants Maternels
de la Communauté de Communes
Val'Aïgo

Un espace pour les enfants,
les assistants maternels et les
parents :

INFORMATIONS

ACCOMPAGNEMENT

ECHANGES

ANIMATIONS

PARTENARIATS

Bessières, Bondigoux, Buzet sur Tarn, Le Born, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Mirepoix sur Tarn, Villematier, Villemur sur Tarn

2 avenue Saint-Exupéry-
31 340 Villemur sur Tarn



Le relais, un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel

Son objectif est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel.

Pour les parents

- ✓ informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- ✓ précisions sur les disponibilités des assistants maternels
- ✓ explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- ✓ informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf

Pour les jeunes enfants :

- ✓ ateliers et animations collectives leur permettant :
 - rencontres, éveil et découvertes accompagnés de leurs assistants maternels
 - expérience en groupe
 - ouverture sur l'extérieur

L'animateur responsable du relais

Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI
- établissement d'accueil du jeune enfant, médiathèque...

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité
- respect du bien-être de l'enfant
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- direction du travail, Pajemploi
- Caf, PMI
- syndicats employeurs ou salariés
- associations professionnelles
- ...

Pour les professionnels de l'accueil individuel

- ✓ mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- ✓ informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs...
- ✓ écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- ✓ rencontres, débats, promotion de la formation continue
- ✓ avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...

Pour les futurs professionnels :

- ✓ informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément